

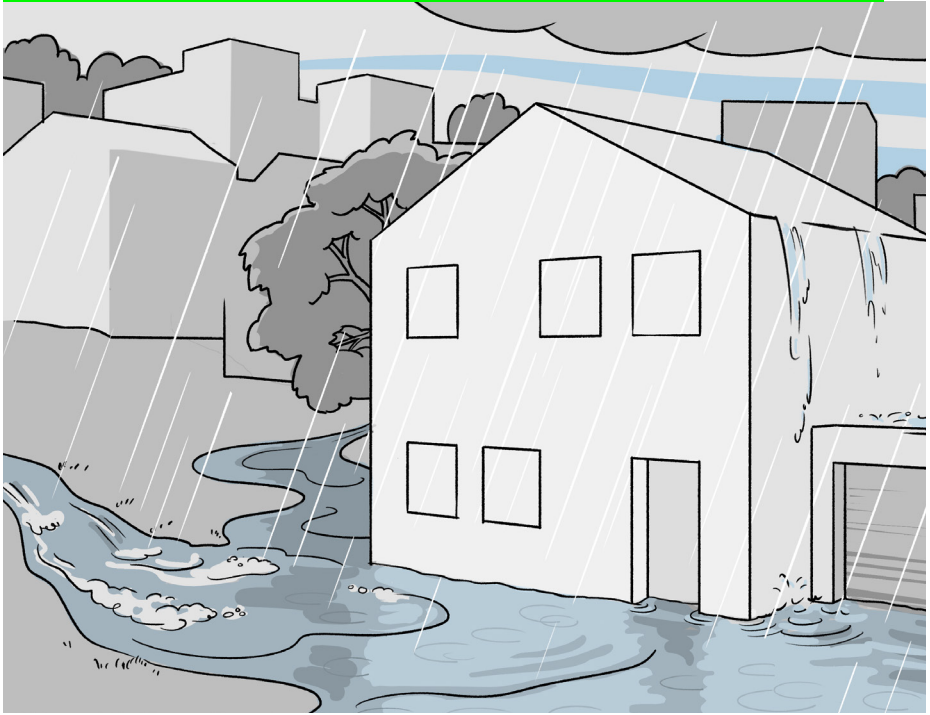


**PROTECTION CONTRE
LES DANGERS NATURELS**

E C A • j U R A
ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE
IMMOBILIÈRE ET DE PRÉVENTION



Comment vous protéger et protéger votre maison contre les dangers naturels

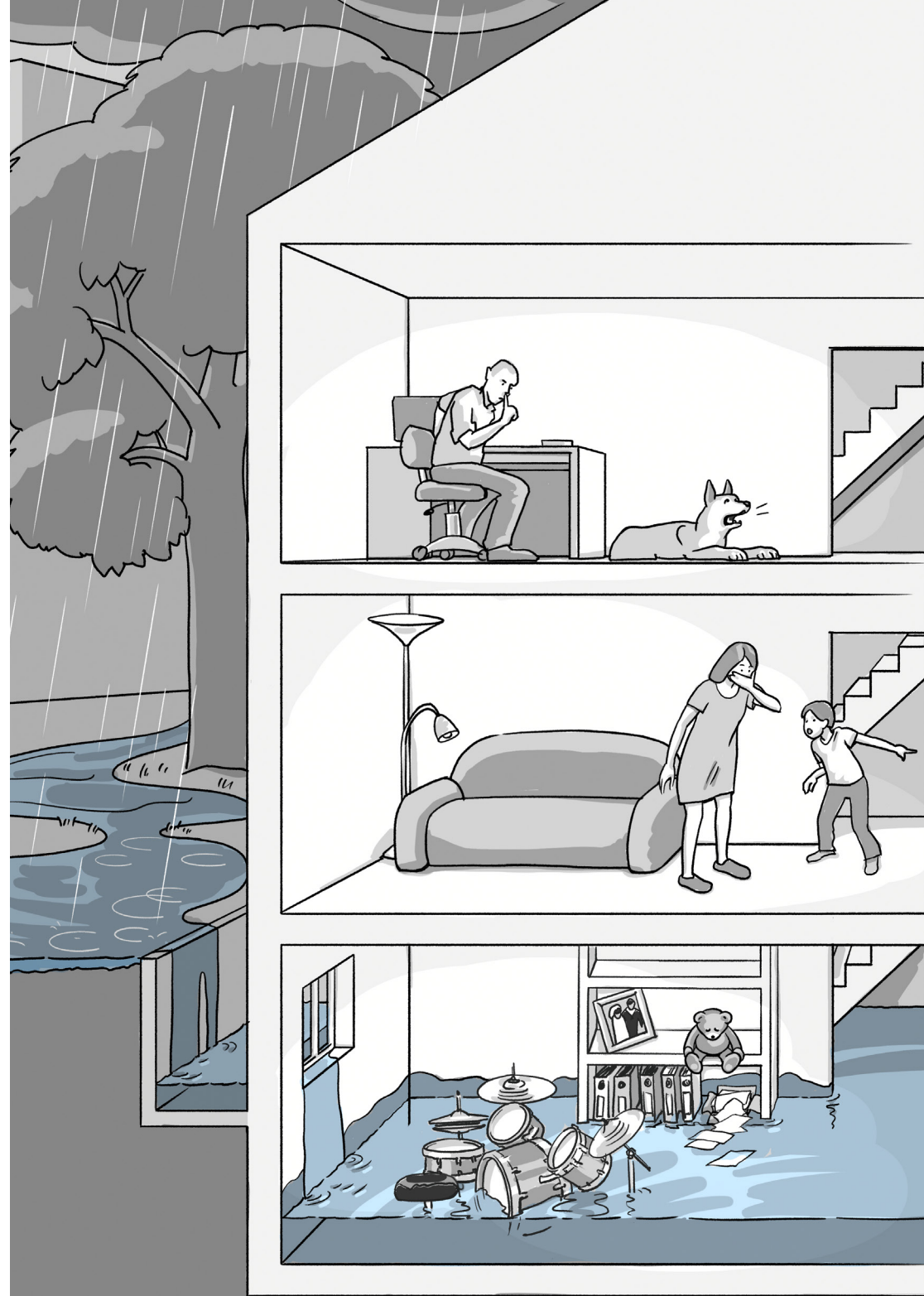


Les dommages dus aux inondations, à la grêle et aux tempêtes augmentent. Même si beaucoup de choses sont assurées, les dommages causent bien des tracas. Il est souvent impossible de remplacer les biens qui comptent pour nous.



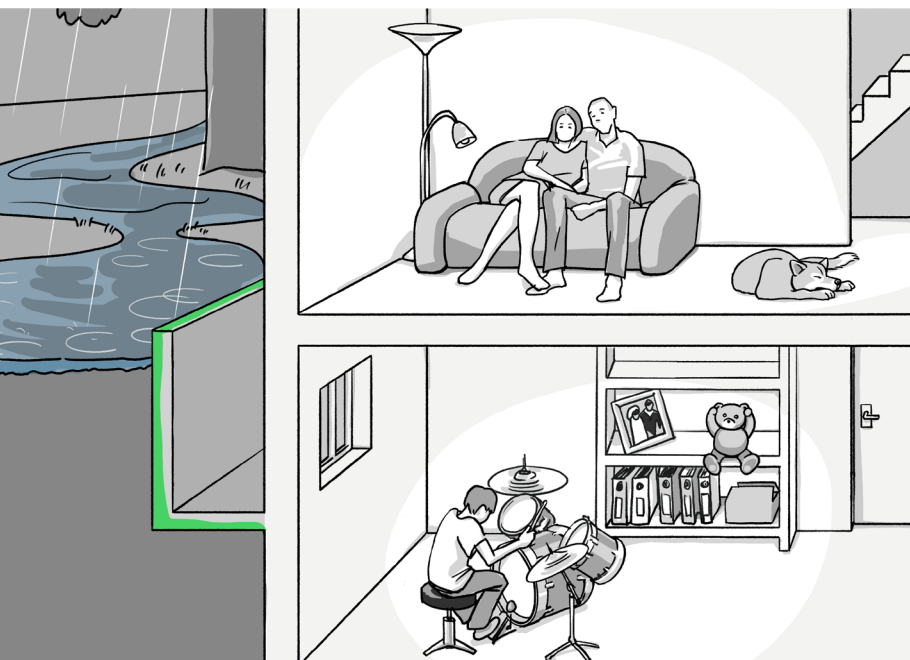
Faites le check-up
des dangers naturels
pour votre bâtiment,
rapidement et facilement.

www.protection-dangers-naturels.ch



Comment garantir facilement une bonne protection ?

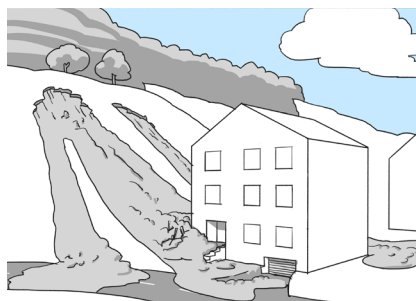
**Si la protection contre les dangers
naturels est prise en compte
suffisamment tôt, il est facile
et peu coûteux de se protéger
et de protéger sa maison.**



Vérifiez le degré de danger pour votre bâtiment

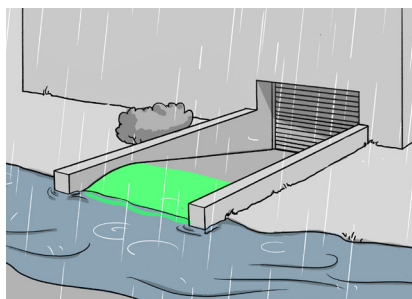
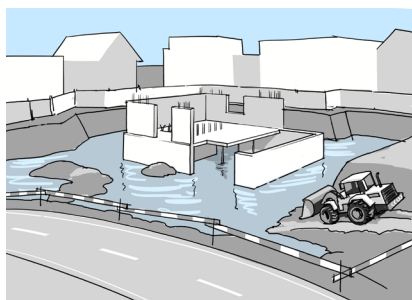
Deux bâtiments sur trois en Suisse sont menacés en cas de fortes pluies, même à l'écart des cours d'eau. Qu'en est-il de votre maison ? Et en cas de grêle, de tempête ou de neige ?

Faites le check-up des dangers naturels pour votre bâtiment sur www.protection-dangers-naturels.ch.

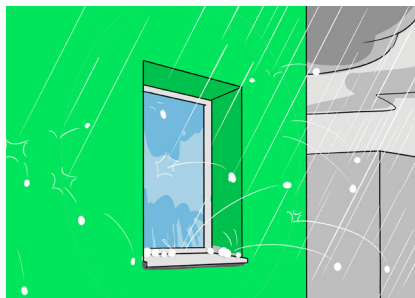


Construisez en tenant compte des dangers naturels

En anticipant la protection contre les dangers naturels, il est possible de la mettre en œuvre facilement et à peu de frais. Abordez les possibilités de protection de votre bâtiment avec vos partenaires de construction.



Choisissez des matériaux résistants

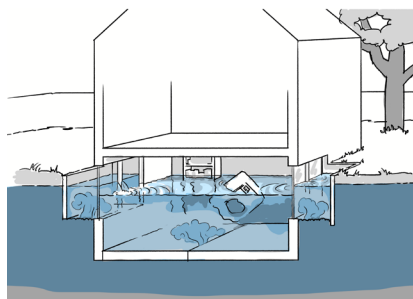


La façade et le toit sont directement exposés aux dangers naturels. Utilisez donc des produits robustes et veillez à ce que les normes de construction en vigueur soient dûment respectées.

Vous trouverez une liste de produits testés pour résister à la grêle dans le répertoire grêle sur www.protection-dangers-naturels.ch/grele.

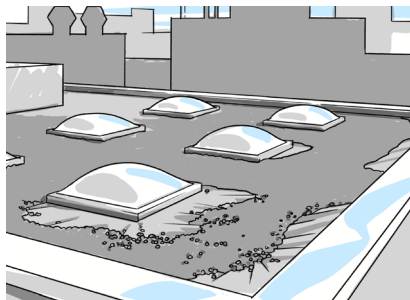
Protégez toutes les ouvertures du bâtiment contre une entrée d'eau

Une différence de hauteur de quelques centimètres peut être décisive pour garder votre maison au sec en cas d'inondation. C'est particulièrement important pour les sauts de loup, les ouvertures d'aération et les accès de garages, tout comme pour les portes et fenêtres.



Soyez prévoyant – entretenez soigneusement votre maison

Nettoyez régulièrement les gouttières et les écoulements. Faites contrôler régulièrement votre toit par un spécialiste pour prévenir de coûteux dommages.



Réagissez correctement en cas d'intempéries

Remontez les stores quand les intempéries menacent. Les vitres des fenêtres modernes sont solides et résistent à la grêle. Arrimez aussi les objets mobiles qui pourraient causer des dommages en s'envolant.



Nouvelle construction, rénovation ou entretien d'un bâtiment existant : vous trouverez ici des recommandations concrètes, des check-lists pratiques et des informations générales pour tous ces cas de figure.



www.protection-dangers-naturels.ch

Protégeons ensemble les bâtiments contre les dangers naturels

Derrière le projet « Protection contre les dangers naturels », on trouve les acteurs principaux de la protection des bâtiments : l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA, l'Association Suisse d'Assurances ASA, l'Association des propriétaires fonciers Suisse HEV, la Société suisse des ingénieurs et des architectes SIA, l'Union des Banques Cantonales Suisses UBCS ainsi que l'Association des Communes Suisses ACS.

www.protection-dangers-naturels.ch
info@protection-dangers-naturels.ch



s i a
schweizerischer ingenieur- und architektenverein
société suisse des ingénieurs et des architectes
società svizzera degli ingegneri e degli architetti
swiss society of engineers and architects



ASA | SVV
Association Suisse d'Assurances



Nous sommes là pour vous dans votre canton

L'Établissement cantonale d'assurance immobilière et de prévention (ECA Jura) assure votre bâtiment de manière fiable contre les dommages liés à un incendie et aux éléments naturels dans le canton du Jura. Vous trouverez des informations sur la thématique des dangers naturels sur le site internet **www.protection-dangers-naturels.ch** ainsi que sur notre site www.eca-jura.ch sous la rubrique « prestations ».

ECA Jura
Rue de la Gare 14
2350 Saignelégier
Tél : +41 32 952 18 40
info@eca-jura.ch